

LE VIEUX MOULIN



Carnet d'accueil :



Votre enfant vient d'intégrer le Vieux-Moulin.

Nous sommes amenés à parcourir un bout de chemin à vos côtés.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce livret qui vous permettra de découvrir quelques éléments importants concernant le service, les règles de vie qui y sont fixées...

Durant l'accueil de votre enfant au Vieux-Moulin, vous serez amenés à avoir des contacts réguliers avec l'ensemble des membres de l'équipe. N'hésitez pas à leur poser toutes les questions qui vous semblent utiles.



Présentation :

Le Vieux-Moulin est un service résidentiel général agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les SRG sont appelés à remplir les missions suivantes, uniquement sur mandat des SAJ, SPJ :

Les missions :

- Organiser un accueil collectif

A titre complémentaire :

- Accompagner des jeunes en résidence autonome
- Mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion familiale de jeunes à l'issue de l'accueil du jeune.



Situé à Strainchamps, petit village paisible de la province du Luxembourg. Le Vieux-Moulin, accueille 18 jeunes de 0 à 18 ans. Le service est composé d'une équipe éducative, d'une équipe sociale, d'une équipe d'entretien-cuisine-maintenance, d'une coordinatrice et d'un directeur.

La mission principale de notre service est d'offrir un accueil matériel, éducatif et psychologique au jeune le nécessitant. Le cadre de vie mis en place offre réponse aux besoins primaires des enfants. Cet accueil favorise également la création ou la consolidation du lien d'attachement sécur¹. Le lien sécur, crée par la bienveillance de la prise en charge, permet alors à l'enfant d'avoir une base de sécurité pour l'exploration du monde qui l'entoure. Une fois rassuré sur la permanence de ce lien et sur la qualité de celui-ci, l'enfant/jeune est alors capable de s'ouvrir à l'extérieur et de forger son individualité.

Au sein de notre service, nous tenterons d'offrir un cadre de vie stable et défini aux jeunes accueillis. Le manque de repères éducatifs jalonne le parcours de vie de ceux-ci. Ce manque de repère est propice à l'apparition d'un lien d'attachement chez l'enfant caduque, ce lien peut prendre la forme de l'évitement, de l'ambivalence ou alors d'un lien désorganisé.

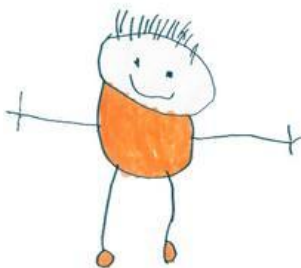
En plus de répondre aux besoins primaires des jeunes, nous tenterons de l'étayer au maximum dans la construction d'un lien d'attachement à l'autre serein et bienveillant.

En parallèle, nous offrons une prise en charge permettant au jeune de se définir comme sujet à part entière.

¹ John Bowlby, The Origins of Attachment, Développementale Psychology, 1992. P759

L'éducation :

Lors de leur entrée au sein de notre service, chaque jeune (en fonction de son âge, de son vécu ...) présente des compétences, des ressources, mais également des fragilités, des difficultés. À travers un modèle éducatif basé sur le respect mutuel et la bientraitance, nous nous attachons à permettre aux jeunes de se développer en intégrant des valeurs éducatives fondamentales : politesse, respect de soi et d'autrui ...



La socialisation :

Pour évoluer positivement, tout individu a besoin de développer un réseau social proche de son modèle éducatif. Pendant la durée de la prise en charge, notre institution veillera à permettre (pour autant qu'aucune contre-indication n'intervienne) aux jeunes de maintenir, de développer ses relations sociales. Pour ce faire, nous tenterons de maintenir son environnement scolaire ainsi que ses activités.

Nous proposerons également à chaque jeune des activités individuelles (foot, judo, danse ...) ainsi que des camps ou stages divers pendant les périodes de congé scolaire.

La responsabilisation :

Nous souhaitons à chaque jeune pris en charge d'évoluer, de grandir et pour ce faire nous mettons l'accent sur la responsabilisation face à ses actes : responsabilisation positive ou négative.

Responsabilisation face à ses choix, ses décisions également pour lui permettent d'être ACTEUR de sa propre vie.

L'autonomie :

L'enfant, le jeune est un individu qui se construit en fonction de son vécu, de ses expériences personnelles afin de développer ses compétences propres.

Notre service souhaite développer les capacités d'autonomie du jeune afin de l'aider à se prendre en charge. Cette prise d'autonomie est évolutive et fonction de l'âge du jeune, de ses capacités personnelles.

Cette autonomie se traduit notamment dans les actes quotidiens (ranger sa chambre, gérer son linge ...), mais également dans sa capacité à prendre des décisions.

Au niveau de la collaboration avec le parent, nous tenterons de les outiller et de les étayer dans leur rôle de parent.

- Rencontre et verbalisation sur les raisons du placement.
- Apprentissage des besoins d'un enfant.



- Aide et soutien dans l'apprentissage et la construction d'un cadre de vie stable et bienveillant.
- Diriger les parents vers des partenaires pouvant les soutenir. Réseau assuétude, groupe de parole, ateliers....

Les forces du Vieux-Moulin SRG :

- Contenir, nourrir en apports affectifs, constituer une enveloppe psychique, aider l'enfant à développer une sécurité interne. Le service peut répondre aux besoins spécifiques des enfants dont le développement psychique nécessite un maternage, avec le besoin de « rattraper » des étapes qui ont manqué.
- Soutenir les processus de séparation, assurer une différenciation des places de chacun, donner une place d'enfant, des repères stables, le protéger des phénomènes de parentification.
- Assurer une confrontation constante et cohérente à des interdits, des règles, un cadre qui limite la toute-puissance de l'enfant et donc le rassure.
- Valoriser et créer de la réussite chez des enfants souvent confrontés à des échecs dans leurs relations, dans leurs apprentissages, restaurer l'estime et l'image de soi.
- Fabriquer de la continuité et de la permanence dans les relations, déconstruire le vécu de ruptures répétées, soigner les processus d'attachement défaillants de l'enfant.

Le centre d'accueil Le Vieux-Moulin SRG est donc pensé dans sa fonction apaisante, rassurante, contenante,

pare-excitante, narcissisante. Le concept de partenariat suppose un accompagnement soutenu et vigilant concernant les jeux relationnels qui se fabriquent entre le service, la famille et l'enfant.

La vie en collectivité ainsi organisée au Vieux-Moulin rend indispensable le respect des règles de vie et de collaboration afin de garantir la sécurité, la sérénité et l'épanouissement de chacun. Ces règles ont été élaborées par l'équipe éducative et les responsables du service. Elles sont portées à votre connaissance ci-après. Je vous invite à les lire attentivement et à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à l'équipe éducative. Nous aurons en effet certainement besoin de vous et de votre collaboration afin de garantir leur rappel et/ou respect.

Pour assurer une bonne compréhension selon l'âge de l'enfant, ces règles ont été élaborées sous différentes formes. Elles sont en tout état de cause expliquées à l'enfant, ou au jeune, par son éducateur référent et signées par l'enfant ou le jeune. Il est demandé au parent d'aider l'enfant à les respecter en s'y associant pleinement.



En entrant au Vieux-Moulin, je m'engage à élaborer un projet de travail avec l'équipe et à être acteur de mon propre projet, à tout mettre en place pour qu'il se réalise.

Je suis informé de mon droit à recevoir de l'argent de poche selon les modalités fixées par la fédération Wallonie-Bruxelles. Je sais également que je peux, sauf avis contraire de l'autorité de placement, prendre contact avec la personne de mon choix. Je sais également que je peux contacter ma déléguée et mon avocat quand j'en ressens le besoin. L'équipe éducative met à ma disposition un document « répertoire individuel » reprenant les coordonnées de l'ensemble des intervenants actifs dans ma situation.

J'ai le droit d'être mal et/ou en désaccord avec une décision, une situation ou un projet. Dans ce cas, je mets des mots sur mes maux en privilégiant la communication plutôt que toute attitude non constructive (violence, fugue ...).

Moyennant l'accord de mes parents et de l'équipe éducative, je peux prendre avec moi mon matériel électronique (gsm, tablette ...) tout en sachant que le service décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol. Je m'engage à utiliser ce matériel dans le respect des autres, de la vie commune, et de l'organisation de la journée. Je m'engage à couper mon gsm lors des repas, réunions et à le rendre à l'éducateur le soir lors du coucher. Je veille à rester discret lors de mes communications et à ne pas perturber la vie des autres. Je ne diffuse pas de photos des autres ou du foyer sur les réseaux sociaux.

Je respecte les horaires établis en réunion par l'équipe éducative, et affichés au sein de l'unité de vie (organisation de la journée, déjeuner, repas, ...sorties, télévision,) Lors des

week-ends et des vacances, je sais que les horaires sont adaptés en fonction des activités et des retours.

En fonction de mon âge, des sorties exceptionnelles peuvent m'être octroyées. J'en fais la demande par écrit à l'équipe éducative. J'anticipe cette demande afin que celle-ci puisse être discutée en réunion d'équipe.

J'agis toujours dans le respect de mon intimité et dans le respect de celle des autres.

Je prends soin de mes affaires et de celles des autres.

Ma chambre est un lieu privilégié d'intimité, mais elle reste soumise à certaines règles. J'y accède notamment dans le respect des consignes de l'équipe éducative. Si je souhaite inviter un autre jeune dans ma chambre, ou me rendre dans la sienne, je demande l'accord de l'éducateur présent. Je veille à son rangement, y compris celui de ma garde-robe et des autres meubles. Le matin, avant de descendre déjeuner, je fais mon lit, je plie mon pyjama et je le range, je ramasse et je range les objets qui traînent...

Quand j'utilise un local du service (salon, cuisine ...), je veille à remettre tout en ordre avant de le quitter.

Des activités extrascolaires me sont proposées en fonction des possibilités offertes dans la région. Si je commence une activité, je m'engage à terminer l'année en cours.

Les interdits.



Outre ce que la loi interdit, et ce à quoi elle m'oblige, j'ai été informé qu'en entrant au Vieux-Moulin.

Il est interdit de fumer avant 16 ans, toutefois, cet âge peut être ramené à 14 ans avec un accord écrit des parents. En tout état de cause, je sais qu'il est interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment.

La vente et le troc ne sont pas tolérés.

Les gestes déplacés, la violence verbale et la violence physique sont interdits et sont considérés comme des événements graves.

Les relations sexuelles et toute expression physique d'un sentiment amoureux sont également interdites et seront considérées comme des événements graves.

La consommation ou la possession d'alcool et de drogues sont interdites et seront considérées comme événement grave.

Tout acte mettant en danger la sécurité physique ou psychologique de qui que ce soit sera également considéré comme événement grave.

Les événements graves seront marqués par un rappel de la direction ou de la coordination. En tout état de cause, mes parents et mon autorité de placement seront interpellés à ce sujet. Je m'engage à respecter le présent règlement. Si je transgresse une règle, j'ai conscience que je m'expose à une sanction.

J'ai été informé que je peux demander une modification des règles de vie. En ce cas, je fais une demande écrite à l'équipe, qui en informe le directeur. Il lui appartient alors de

convoquer l'équipe afin qu'une décision soit prise. Cette décision m'est alors expliquée.

J'ai également été informé que je peux demander une modification des tableaux horaires affichés. En ce cas, je fais une demande écrite à l'équipe, et une décision est prise en réunion d'équipe. La décision m'est alors expliquée.

Les sanctions.

Des sanctions existent au Vieux-Moulin.

Elles sont décidées en réunion d'équipe et font suite à un comportement qui sera rediscuté avec ton éducateur référent. Il est important que tu puisses comprendre le sens de la sanction, mais également de ton acte, de sa portée, et de ses conséquences. Les éducateurs sont là pour t'aider dans cette réflexion.

Les sanctions se veulent constructives et si possible réparatrices (en ce cas, tu seras invité à négocier cette réparation en présence de tes parents, ou de tes représentants légaux, et en plein accord avec eux). En aucun cas les sanctions ne seront dégradantes ou humiliantes. Elles ne toucheront jamais les relations que tu entretiens avec tes familiers. Tes parents et ton autorité de placement seront évidemment informés des faits et des décisions qui sont prises.

Si ton acte transgresse la loi, une plainte pourra également être déposée à la police selon ta situation. Tes parents, ou tes représentants légaux, et ton autorité de placement seront informés et associés à la situation.

Informations importantes.

A la lecture de ce document, vous aurez compris que nous souhaitons vous accompagner en vous associant au maximum dans tous les aspects de la vie de l'enfant qui nous est confié. Vous restez les premiers acteurs de la vie de votre enfant, et êtes amenés à participer activement aux différentes démarches qui seront réalisées.

Toutefois comme précisé précédemment, le Vieux Moulin accueille 18 enfants/jeunes. Vous imaginez bien qu'il est alors nécessaire de respecter un certain cadre organisationnel. Nous vous invitons donc à prendre connaissance des points cruciaux suivants :

- Il est demandé aux parents et aux familiers de ne pas pénétrer dans l'institution sans y être invités. Utiliser la sonnette pour signaler votre présence.
- Pour l'équilibre et la sécurité de tous, et en particulier pour les jeunes présents, et afin de garantir des relations saines de collaboration, il est demandé aux parents et aux familiers de ne pas se présenter sous l'influence d'alcool ou de drogues. Toute personne suspectée d'une telle influence se verra refuser l'accès aux bâtiments et /ou aux réunions organisées.
- Afin de respecter l'organisation du service, et le droit de chacun, les visites et les appels téléphoniques doivent se faire dans les heures prévues à cet effet, conditions définies lors de l'accueil au service.

Vous avez la possibilité de joindre votre enfant
le.....à.....
h..... .

- Afin de favoriser l'organisation des nombreuses réunions, il est demandé aux familles d'arriver aux rendez-vous à l'heure fixée, et, en tout état de cause, de prévenir d'un retard ou d'une annulation éventuelle.
- Les transports et trajets lors des retours en famille sont assurés par le parent concerné (sauf exception négociée au préalable). Il est demandé aux parents et familiaux de respecter l'heure de retour en famille

Certaines informations telles que les coordonnées de votre mutualité de votre caisse d'allocations familiales nous sont nécessaires.

Différentes autorisations parentales nous sont également nécessaires pour mener à bien le projet d'accueil de votre enfant dans le respect de la législation (autorisation de quitter le territoire, vaccination, voyage scolaire...)

Nous vous remercions de votre attention et sommes persuadés de votre bonne collaboration.



Fiche de contact :

Le Service : **LE VIEUX-MOULIN**_{SRG}

Adresse du service :

Rue des Vennes n°1
Strainchamps
6637 Fauvillers



063/60.11.50

Fax :

063/60.22.37



srglevieuxmoulin@levm.be

Directeur : SCHMIT Jean-François

